

REUNION DU 15 décembre 2010 A 18 HEURES 30

L'an DEUX MIL DIX, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Avit-de-Vialard dûment convoqué, s'est réuni en au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Maurice FONTALIRANT, Maire.

Date de la convocation : 6 décembre 2010.

PRESENTS : Maurice FONTALIRANT, Maire - Jean-Paul DUBOS - Jean-Claude BOUYSSAVIE - Jean-Louis GENSOU – Evelyne GOMEZ – Didier GONTHIER - Anne VRIELYNCK - Valérie CAFFY - Jean-Paul LALOT

EXCUSES : ALIX Léopold – DELAGE Robert.

ABSENT : Néant

Mademoiselle Anne VRIELYNCK a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement contrat ODYSSE informatique (3 ans)
- Renouvellement contrat CNP (assurance du personnel)
- Adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement rural de la moyenne vallée de la Vézère
- Achat destructeur de papier + disque dur externe pour la sauvegarde
- Projet multiple rural
- Délibération : pour valider la modification des statuts de la Communauté de Communes (article 9) pour intégration de la compétence commercialisation de produits touristiques
- Busage carrefour « les landettes » (chemin remis en service)
- Demande de subvention : sclérose en plaques
- Délibération pour entretien professionnel du fonctionnaire
- Décisions modificatives
- Contrat froid cuisine 24
- Divers

Après lecture, le compte rendu de la réunion du 22 septembre 2010 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ODYSSEE

Monsieur le Maire donne lecture du contrat d'Odysée informatique, fournisseur des logiciels informatique pour la mairie et demande son renouvellement.

Le contrat est renouvelé à l'unanimité pour une période de 3 ans.

CONTRAT CNP

Monsieur le Maire donne lecture du contrat CNP et demande son renouvellement.

Le contrat est renouvelé à l'unanimité pour l'année 2011.

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE VALLEE VEZERE

Le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer à ce syndicat En effet la commune de Saint Avit de Vialard n'a pas de ruisseau sur le versant de la Vallée Vézère.

ACHATS DESTRUCTEUR DE PAPIER et DISQUE DUR

Le maire propose d'acheter un destructeur de papier au prix de 44,90 € HT et un disque dur externe au prix de 79 € HT chez Mécanographie service à Bergerac. Le conseil Municipal à l'unanimité accepte et demande que ces deux achats passent en investissement.

MULTIPLE RURAL

L'étude de faisabilité est confiée à l'Agence Technique Départementale, celle-ci doit venir courant décembre 2010 pour réaliser une étude du projet du multiple rural.

VALIDATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (article 9) POUR INTEGRATION DE LA COMPETENCE COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du 19 novembre 2010, le Conseil Communautaire a modifié l'article 9 des statuts pour l'intégration de la compétence commercialisation de produits touristiques.

Il donne lecture de l'article 9 des statuts de la Communauté de Communes modifié :

Compétences Obligatoires Aménagement de l'Espace

- Aménagement des ruelles adjacentes au Musée National de Préhistoire des Eyzies de Tayac: rue du Moulin et rue du Moulin Bas.
- Équipements sportifs, culturels et de loisirs: Complexe omnisport du Bugue et Espace Socio Éducatif et Sportif de Rouffignac Saint Cernin de Reilhac.
- Documents d'urbanisme : PLU, Cartes intercommunales.
- Élaboration du Pays du Périgord Noir et de sa charte. **Développement économique**
- Tourisme
Accueil, information, promotion,
Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local, Statistiques et études,
Conception et **commercialisation** de produits touristiques, Commercialisation de services touristiques, Conseil sur les projets d'équipements collectifs touristiques. Les compétences nommées ci-dessus seront déléguées à l'Office de Tourisme **Terre de Cro-Magnon**.
La communauté de commune exercera directement la compétence suivante : Élaboration et mise en oeuvre de la politique communautaire du tourisme.
- Mise en œuvre des actions conventionnées au titre du Pays Périgord Noir.

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement.
Schéma intercommunal d'assainissement.
Service Public d'Assainissement Non Collectif.
Sentiers de randonnées du PDIPR (plan départemental des itinéraires de petites randonnées).
- Politique du logement et du cadre de vie. OPAH (opérations pour l'amélioration de l'habitat).

- Voirie communautaire : voies reliant des communes entre elles, voies reliant des routes départementales, voies reliant des routes départementales à des voies communautaires définies (tableau et carte en annexe).
- Action sociale :

Petite enfance (0-6 ans) hors temps scolaire : RAM (relais des assistantes maternelles), Crèche du Bugue. Compétence facultative :

- CLSH (centres de loisirs sans hébergement) et adolescence (12-18 ans) : animation et actions de loisirs hors temps scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte la modification de l'article 9 des statuts, proposée et votée par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 19 novembre 2010 selon la nouvelle rédaction ci-annexée;

Annexe à cette délibération les statuts modifiés + carte et liste voirie

Demande à M. le Sous - Préfet de Sarlat de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

BUSAGE CARREFOUR « les landettes » chemin remis en service

Suite à l'ouverture d'un chemin rural aux Landettes, qui avait été délibéré à la réunion précédente du conseil municipal, il est nécessaire de réaliser un busage pour la traversée de la route.

Le conseil Municipal propose d'effectuer un busage sur une largeur de 6 mètres et d'acheter des buses en PVC renforcé + 2 têtes et demande que la pose soit effectuée par les employés communaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de se renseigner sur les tarifs.

DEMANDE DE SUBVENTION « sclérose en plaques »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par l'AFSEP où il est demandé une aide financière pour cette association pour l'année 2011.

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL DU FONCTIONNAIRE

Monsieur le maire explique que le Centre de Gestion 24 demande maintenant qu'un entretien professionnel pour les fonctionnaires soit réalisé, à titre expérimental, pour les années 2010, 2011, 2012. L'entretien professionnel déroge au principe de notation.

Chaque collectivité pourra librement déterminer par délibération quels sont les personnels qui seront soumis à l'expérimentation.

Le conseil municipal ne souhaite pas participer à l'expérimentation.

CONTRAT FROID – CUISINE 24

Monsieur le maire propose de renouveler le contrat de Froid Cuisine24 qui a pour objet la vérification et l'entretien des appareils de climatisation à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat qui est établi pour une durée de 3 ans.

DECISION MODIFICATIVE – virement de crédits

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires pour les comptes suivants :

Section de fonctionnement

C/ 61558		+ 1000.00 €
=> Prélèvement sur le compte C/ 6068		- 1 000.00 €
		<hr/>
		- 1 000.00 € + 1 000.00 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ces transferts de crédits.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011 – CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'Agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population en 2011, pour une période de un mois, il commencera le 10 janvier 2011 et se terminera le 19 février 2011, l'agent recenseur sera rémunérée à l'indice majoré actuel 292.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet indice.

RAPPORT SMICTOM

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2009 du SMICTOM Lalinde le Buisson présenté par le Président Monsieur Aubriot.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité annuel 2009.

DOSSIER FORAGE MADAME AUDIBERT

Monsieur le maire fait part au conseil d'un dépôt en mairie d'une copie de récépissé de déclaration délivré à Madame AUDIBERT Marie Noëlle concernant sa déclaration de réalisation d'un forage sondage au lieu dit « Malefond ». Le dossier de déclaration, qui a été transmis par la DDT Périgueux, est tenu à la disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'affichage soit du 10 décembre 2010 au 09 janvier 2011.

COMMISSION HANDICAP

Monsieur le maire informe le conseil du passage, le 2 décembre 2010, d'une commission mandatée par le conseil général de la Dordogne, pour réaliser un diagnostic sur l'accessibilité aux bâtiments publics par les personnes handicapés. Un rapport sera remis qui déterminera les travaux à réaliser pour être en conformité avec la réglementation.

DIVERS

Changement d'assiette d'un chemin rural demandé par Mme LEGER **RAPPORT DE LA RENCONTRE SUR LE TERRAIN**

Le 15 novembre 2010, une rencontre a eu lieu sur le terrain en présence du cabinet Pérusin (géomètre) de Mrs Caffy et Nicolas Leger (St Avit Loisirs) et Mr le maire Fontalirant Maurice et son 1^{er} Adjoint Dubos Jean Paul (pour la mairie).

Après examen du projet sur le terrain, il apparaît qu'il est Nécessaire d'apporter des modifications au tracé initial celui-ci comportant des virages trop serrés aux points de raccordement avec le chemin existant et non déplacé.

Pour remédier à ce problème, il conviendrait que les riverains cèdent un peu de terrain afin de rendre le tracé du chemin plus rectiligne afin que les engins de gros gabarit puissent circuler.

Le conseil Municipal demande, afin que le changement d'assiette puisse se réaliser, que le cabinet Pérusin convoque Monsieur TEULET et Monsieur LALOT (les riverains), les Demandeurs et la mairie afin de se rendre sur place et d'étudier les possibilités d'un nouveau tracé.

Le conseil précise que pour toutes demandes de changements d'assiette d'un chemin rural , les frais s'y rapportant sont à la charge des demandeurs.

TERRAIN PETANQUE

Monsieur le maire informe le Conseil, que comme il avait été convenu, il s'est rendu chez les locataires des logements communaux, situés à proximité du projet, afin de leur demander si la création d'un terrain de pétanque leur posait problème. Les locataires ayant donné leur accord, le conseil municipal opte pour la réalisation du projet dans le prolongement de l'atelier communal. La commune achètera les fournitures, les travaux seront réalisés par des bénévoles.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'INSEE communique, par courrier du 08 décembre 2010 la population légale à compter du 1° janvier 2011 est de 145 habitants.

-

=====

La séance est levée à 20 heures 35.

Le Maire,
Maurice FONTALIRANT

La Secrétaire,
Anne VRIELYNCK

Les membres du Conseil :

Jean-Paul DUBOS

Jean-Claude BOUYSSAVIE

Jean-Louis GENSOU

Evelyne GOMEZ

Jean-Paul LALOT

Didier GONTHIER

Valérie CAFFY
Excusé

Robert DELAGE **Excusé**

Léopold ALIX